

SEANCE du 11/07/2019

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23
 Nombre de membres présents : 17
 Nombre de suffrages exprimés : 20
 Date de la convocation : 04/07/2019

L'AN DEUX MIL DIX NEUF et le onze juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, BONNEMAISON Chantal, BASCANS Pascale, BERNARD Cyrille, BONNET Sandrine, CASONATO Marie-Christine, DOTTO Christian, FONT Sandrine, GUERINI Gilberte, LAMANDE Laurent, LEBLOND Alain, LELEU Gérard, MASCRE Gérard, PELLEGRINO Yvette

Pouvoirs: ZARRADER Karine pouvoir à BONNEMAISON Chantal, DESPLAS Janine pouvoir à PELLEGRINO Yvette, BAYLE Jean pouvoir à DELSOL Alain.

Absent : AZNAR Estelle, BONNAC Patrick, BONNEFILS Manuela

Monsieur BONNEMAISON Adrien élu secrétaire de séance.

Exposé des motifs :**ORDRE DU JOUR****Approbation du Conseil Municipal du 03 juin 2019**

Avis enquête publique sur l'installation de stockage de déchets inertes par la Société MIDI PYRENEES GRANULATS sur la commune de MAUZAC

Avis enquête publique sur le projet de construction d'un entrepôt de stockage par la Société IRRIJARDIN à NOE

Retrait de la communauté de communes du bassin Auterivain Haut-Garonnais du SIAS Escaliu

Questions diverses

I - Approbation procès-verbal conseil municipal du 03 juin 2019

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 juin 2019.

II - Avis enquête publique sur l'Installation de Stockage de déchets inertes par la Société MIDI PYRENEES GRANULATS sur la commune de MAUZAC

Monsieur le Président de séance, explique à l'assemblée qu'il y a lieu d'émettre un avis concernant une enquête publique ouverte sur le territoire de la commune de MAUZAC.

Le projet consiste à exploiter une Installation de Stockage de Déchets Inertes par la Société Midi Pyrénées Granulats, d'une surface cadastrale de 5.7 ha, permettant le stockage d'environ 100.000 m3 de déchets inertes sur une surface de stockage d'environ 3.2 ha, actuellement en plan d'eau. Les terrains concernés par la demande d'exploitation d'une ISDI correspondent à une ancienne gravière exploitée il y a une vingtaine d'années.

La demande d'autorisation est soumise à enquête publique du 24 juin 2019 au 12 juillet 2019 inclus. Le dossier d'enquête publique est déposé à la mairie de Mauzac, ainsi que dans les mairies de Noé, Lavernose-Lacasse et Le Fauga.

Le Maire, précise que l'affichage est fait en mairie depuis le 4 juin 2019, et que le dossier et le registre d'enquête peuvent être consultés sur place, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, par les personnes qui désirent en prendre connaissance.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à formuler un avis sur ce projet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Midi Pyrénées Granulats sur le projet d'ouverture d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur la commune de MAUZAC.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 20 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

III - Avis enquête publique sur le projet de construction d'un entrepôt de stockage par la Société IRRIJARDIN à NOE

Monsieur le Président de séance, explique à l'assemblée qu'il y a lieu d'émettre un avis concernant une enquête publique ouverte sur le territoire des communes de Noé et Capens.

L'enquête publique porte sur le projet de la société Irijardin qui souhaite, dans le cadre de son développement, exploiter un entrepôt de stockage de produits et équipements pour piscine et spa à côté de son siège social historique sur les communes de Noé et Capens (31). Les parcelles d'implantation sont actuellement des parcelles agricoles cultivées et en friches pour partie, vierges de construction.

La demande d'autorisation est soumise à enquête publique 1^{er} juillet 2019 au 1^{er} août 2019 inclus, dans les mairies de Noé et Capens ainsi que les mairies de Carbonne, Montaut, Lavernose-Lacasse, Longages, et Marquefave comprises dans le périmètre de trois kilomètres et concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source.

Le Maire, précise que l'affichage est fait en mairie depuis le 13 juin 2019, et que le dossier et le registre d'enquête peuvent être consultés sur place, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, par les personnes qui désirent en prendre connaissance.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à formuler un avis sur ce projet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Irijardin concernant la construction d'un entrepôt de stockage de produits et équipements pour piscine et spa sur la commune de NOE.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 20 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

IV - Retrait de la communauté de communes du bassin Auterivain Haut-Garonnais du SIAS Escaliu Numéro

Vu les articles L5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux syndicats mixtes fermés et vu l'article L5211-19 du même code ;

Monsieur le Maire, expose que le comité syndical du SIAS Escaliu a délibéré pour accepter le retrait de la communauté de communes du bassin Auterivain Haut-Garonnais, lors de sa séance du 28 mai 2019.

Il donne lecture de cette délibération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le retrait de la communauté de communes du bassin Auterivain Haut-Garonnais du SIAS Escaliu.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 20 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

V - Questions diverses : néant

Après avoir épuisé la totalité de l'ordre du jour Monsieur le Maire lève la séance à 21h15